

Direction générale
Jean-Pierre Staebler
9001-direction@ch-montfavet.fr

Objet : Délégation de signature

Décision n°57/2018
portant désignation du délégué à la protection des données

Le directeur du centre hospitalier de Montfavet à Avignon,

Vu le règlement no 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD),

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée,

DECIDE

Article 1er

Monsieur Guy DANON, directeur adjoint est nommé délégué à la protection des données.

Article 2

Dans le cadre de sa mission, Monsieur DANON est chargé de vérifier la conformité des pratiques de l'établissement en matière de protection des données et notamment :

- de contrôler le respect du RGPD et du droit national et de veiller au maintien de la conformité des pratiques ;
- d'établir, en lien avec la direction chargée du système d'information et la direction de la qualité, une cartographie des risques, de proposer au directeur les études d'impact et audits qui s'avèreraient nécessaires et d'en vérifier l'exécution ;
- d'informer et de conseiller le directeur ;
- de coopérer avec la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) et d'être le correspondant de celle-ci pour l'application du RGPD ;
- d'organiser l'information des membres du personnel concernés sur la nouvelle réglementation et de les sensibiliser au respect des bonnes pratiques ;
- de réaliser l'inventaire des traitements de données du centre hospitalier avec l'ensemble des services et plus particulièrement avec la direction chargée du système d'information.

Article 3

La Commission nationale informatique et libertés est informée sans délai de la présente désignation.

Avignon, le 25 MAI 2018

Le Directeur
Jean-Pierre STAEBLER

